

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, est absente puisqu'elle représente la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, au second Sommet du Vivre ensemble à Düsseldorf en Allemagne.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA19 170218

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

40.09 - Approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-110 les travaux visant la construction d'un nouveau bâtiment de 6 étages pour la propriété située au 5995, boulevard Décarie - dossier relatif à la demande de permis 3001603583.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA19 170219

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 juin 2019 à 19 h et de la séance extraordinaire du 4 juillet 2019 à 19 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Transmet ses condoléances aux proches de la victime de l'accident survenu à l'intersection de la rue de Terrebonne et de l'avenue Girouard et rappelle l'adoption du Plan vision zéro.

Rappelle que la sécurisation des rues est une priorité de l'administration et cite les intersections sur lesquelles des interventions ont été faites, ainsi que les autres mesures de sécurisation à venir.

Annonce l'adoption d'une entente avec Concertation Montréal pour le projet MTElles, visant à encourager la participation des femmes à l'exercice démocratique.

A échangé avec les résidents lors du dernier café avec la mairesse et indique que les dates et les lieux pour les prochaines rencontres se trouvent sur la page Facebook de l'arrondissement et seront diffusés dans l'infolettre La Citoyenne.

A visité les commerces de l'arrondissement au courant de l'été et poursuit sa tournée cet automne.

Indique avoir appris le jeu de cricket au nouveau terrain du parc Van Horne.

Annonce que le comité exécutif a entériné l'acquisition du bâtiment situé au 5010, rue Paré.
- Lionel Perez

Est conscient du nombre de chantiers à Montréal, déplore des problématiques avec certains détours et remercie les citoyens de leur patience.

Appuie les usagers du parc à chien à Outremont.

Déplore le décès survenu à l'intersection de la rue de Terrebonne et de l'avenue Girouard, et rappelle des mesures qui auraient pu être intégrées au plan d'action.
- Marvin Rotrand

Rappelle que les relations entre les propriétaires et les locataires relèvent de la Régie du logement et invite les locataires à s'enquérir de leurs droits auprès des organismes œuvrant dans le domaine.

Appuie l'idée d'utiliser le terrain situé au 5010, rue Paré, nouvellement acquis par la Ville, pour un usage d'école primaire et de logements abordables ou sociaux.



Indique avoir présenté deux motions lors de la dernière séance du conseil municipal, l'une portant sur l'engagement des partis fédéraux à maintenir les sommes déjà allouées pour les différents projets de mobilité et la création d'un programme de financement récurrent pour les dépenses de fonctionnement des sociétés de transport, l'autre établissant un moratoire sur l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale par le SPVM et demandant à la Ville de mandater un groupe d'experts indépendants pour produire un rapport formulant des recommandations pour l'utilisation de telles technologies, de manière à s'assurer du respect du droit à la vie privée.

Rappelle que le nouveau rôle d'évaluation sera accessible ce mois-ci et qu'il est possible que les valeurs dans l'arrondissement augmentent, obligeant l'administration à adopter un budget diminuant le fardeau de taxation des contribuables.

- Christian Arseneault Rappelle l'entente conclue par l'administration avec la Ville de Québec et le gouvernement provincial concernant le transport collectif, pour le financement d'un tronçon de la ligne rose à Montréal.

Indique que le conseil municipal a approuvé la première lecture du règlement sur l'inclusion des logements sociaux et abordables.

Mentionne que le conseil municipal a approuvé le financement des premières étapes du Réseau express vélo.

Rappelle l'annonce de la mairesse pour la création du plus grand parc urbain au Canada.

Remercie les citoyens de leur participation aux consultations sur l'avenir des parcs de quartier et fait état de certains points qui sont ressortis de celles-ci.

Mentionne l'aménagement de nouveaux placotoirs sur l'avenue Somerled.

Annonce le rétablissement du lien cyclable sur l'avenue Fielding entre les avenues Cumberland et Bessborough, afin d'améliorer la sécurité et demande au commandant du SPVM d'assurer une présence pour faire respecter les interdictions de stationner.

- Peter McQueen Transmet ses condoléances à la famille de la victime d'un accident survenu à l'intersection de l'avenue Girouard et de la rue de Terrebonne.

Annonce que l'arrondissement a ajouté des bornes de protection pour sécuriser la piste cyclable sur l'avenue Fielding.

Indique l'implantation d'un arrêt à l'intersection des avenues Royal et Somerled, face à l'école Royal Vale.

Explique que la boucle réservée aux autobus au métro Vendôme est rouverte et qu'en raison des travaux à la station Villa-Maria, celle face à l'avenue de Monkland est fermée pour un an.

Est conscient des désagréments causés par le remplacement des entrées d'eau et des conduites, notamment des coupures en alimentation en eau et rappelle l'importance de réaliser ces travaux.

Mentionne l'aménagement d'un nouveau placotoir dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, au parc Guillaume-Couture.

En lien avec la Semaine des arts à NDG, souligne la popularité du « Biergarten » et remercie le SPVM de son soutien lors de la parade des marionnettes.

Souligne le succès de la Journée italienne pour laquelle des événements se sont tenus au parc Georges-Saint-Pierre.

Annonce qu'un dossier sera présenté lors de cette séance pour accorder une subvention pour compenser l'augmentation du salaire minimum.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Mohamed Vora et Varum Sharma	Aimeraient que l'arrondissement fournisse un espace pour la pratique du cricket pendant la période hivernale ainsi qu'une aide financière pour le camp de jour dédié à ce sport.
• Romana Bautista	En lien avec le projet de clôture de la Plaza Côte-des-Neiges, s'inquiète de la sécurité des résidents, dépose une pétition pour l'implantation d'une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents et demande si l'arrondissement peut accélérer le processus d'implantation d'une telle zone.
• Rafael Laurin	Remet en question l'implantation de la piste cyclable sur l'avenue Fielding et croit qu'il serait préférable de l'implanter sur la rue de Terrebonne.
• Liza Novak	À titre de directrice du Centre communautaire Mountain Sights, remercie l'administration et M. Rotrand pour leur investissement visant à assurer le transport scolaire des élèves de ce secteur, pour les travaux d'agrandissement du pavillon de la Savane, et pour l'acquisition du terrain au 5010, rue Paré. En lien avec ce dernier point, demande l'assurance qu'une école primaire y sera construite et que la population soit partie prenante au développement du projet.
• Martine Lacroix	Félicite l'arrondissement de la création d'un programme de subvention pour l'achat de produits menstruels durables et souhaite être informée des résultats.
• Jean-Philippe Laflamme	Demande un suivi quant à la demande d'aménagement d'un trottoir sur le chemin Canora.
• François Ménard	Dans le contexte de l'accès à la future gare Canora, s'enquiert des scénarios d'aménagement dans le secteur, tant pour le trottoir que pour l'intersection et de l'accès souterrain pour accéder au train.
• Michiko Frachet	Indique que la ville de Mont-Royal a réussi à obtenir un recouvrement entre les deux ponts sur son territoire et demande si des pourparlers sont en cours pour recouvrir la portion entre la future gare Canora et le pont Jean-Talon.
• Line Bonneau	En lien avec le boisé Dora-Wasserman, fait état des plantations réalisées par les bénévoles, avec l'appui de l'arrondissement, et invite les résidents à venir faire des plantations dimanche, de 13 h à 16 h, et à s'abonner à la page Facebook « Les AmiEs du boisé Dora-Wasserman ».
• Guy Duchesne	Dépose des photos de la piste cyclable sur l'avenue Fielding, et demande s'il a un droit acquis pour stationner son véhicule sur cette rue.
• Lisa Waite	Demande si l'implantation du compostage et du recyclage du verre dans tous les types d'immeubles résidentiels, incluant ceux de plus de 8 logements, est une priorité de l'administration.
• Domenico Galle	En lien avec la piste cyclable sur l'avenue Fielding, déplore la perte de stationnement sur rue et demande à ce que celle-ci ne soit en vigueur qu'entre avril et novembre et qu'elle soit déplacée sur une autre rue.
• Virginia Tiseo	À titre de présidente de la SDC Expérience Côte-des-Neiges, remercie l'arrondissement du dossier de subvention qui sera présenté lors de la présente séance.



• Louise Chenard	En lien avec une demande de permis pour le remplacement d'un balcon, déplore le délai pour la présentation du dossier au CCU ainsi qu'au conseil d'arrondissement, étant donné le refus du CCU.
• Pierre Dumas	En lien avec la promenade Colin et le projet-pilote qui devait durer deux ans, demande quels sont les plans pour ce secteur.
• Robert Koffler	Demande le délai requis pour changer la signalisation sur le chemin de la Côte-des-Neiges, à l'intersection du Rock Hill et rappelle que sa première demande a été faite en 2012.
• John Margolis	A déposé une demande de subvention à la Ville par le biais du programme d'aide financière aux OBNL locataires, pour permettre aux enfants de ne pas payer les activités offertes par le Club d'haltérophilie Concordia international, mais se sont fait dire qu'en raison de la location d'un local d'une institution religieuse, l'organisme n'était pas éligible.
• Roger Myre	Demande à ce que la limite de vitesse sur le boulevard Cavendish soit réduite à 30 km/heure en raison du parc et de l'école.
• Nigel Spencer	Souhaite des informations préalables aux dossiers présentés au CA lesquelles pourraient être transmises dans un bulletin citoyen, et donne un exemple de signalisation inefficace pour l'interdiction des camions.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA19 170220

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

De prolonger la période de questions et de demandes du public afin de permettre aux citoyens de poser des questions sur des sujets n'ayant pas été abordé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

• Carl Hamilton	En lien avec le marché locatif, demande à ce que les locations de courte durée de type Airbnb soient bannies de la Ville de Montréal.
• Michael Shafter	A déjà proposé à ce que des autocollants soient apposés dans les rétroviseurs ou fenêtres de voiture, afin de rappeler aux automobilistes de vérifier la présence de cyclistes avant d'ouvrir leur porte et propose à ce qu'un autocollant soit apposé dans les voitures pour éviter l'oubli d'enfant dans les véhicules.
• Joël Coppieters	Indique que deux partis fédéraux ont déjà fait des annonces sur des aides au logement substantielles et s'enquiert des discussions entre la Ville et les partis.



• Allan Rosenzweig	Est inquiet de l'impact des locations de courte durée, détaille les inconvénients pour le voisinage et donne des exemples de limitations faites dans d'autres villes.
• Kevin Copps	À titre de représentant de l'Association des piétons et cyclistes de NDG, demande si l'amélioration de la sécurité de la piste cyclable sur Fielding encouragera son utilisation par les enfants, et soulève une question de sécurité à l'intersection du boulevard Décarie et de la rue Jean-Talon.

La prolongation de la période de questions et de demandes du public est terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand En lien avec les travaux sur l'avenue Van Horne et le rétablissement de la circulation à double sens entre l'avenue Westbury et le boulevard Décarie, demande à ce qu'un panneau d'arrêt soit installé en direction ouest, à l'intersection des avenues Van Horne et de Westbury ou de retirer celui installé en direction est à cette même intersection.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA19 170221

APPUI - VILLE DE MONTRÉAL-OUEST - RÈGLEMENT 2018-008

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De donner son appui à la Ville de Montréal-Ouest relativement à l'adoption du Règlement 2018-008 intitulé *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* et remplaçant le Règlement 2014-008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1193408001

RÉSOLUTION CA19 170222

MODIFICATION DE LA POLITIQUE LOCALE



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De modifier la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial, telle que présentée dans le document intitulé « Politique modifiée » et joint en annexe.

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à appliquer ladite politique modifiée à tous les nouveaux projets résidentiels de 5 logements ou plus qui nécessitent une modification à la réglementation d'urbanisme, l'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ou une autorisation du comité de démolition.

Un débat s'engage.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent en faveur de la proposition.

Les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12.02 1193558047

RÉSOLUTION CA19 170223

PROLONGATION DE CONTRAT - LES ENTREPRISES KÉPASC - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une deuxième prolongation à Les Entreprises Képsc (7762763 Canada inc.), le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 157 256,94 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public 19-17557.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.01 1197413001

RÉSOLUTION CA19 170224

CONTRAT - SOLOTECH INC. - ÉQUIPEMENTS AUDIO-VISUEL - NOUVEAU BAM

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder un contrat à Solotech Inc, seul soumissionnaire, au montant de 182 315,86\$, incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation des équipements en audio-visuel pour le nouveau bureau Accès Montréal de l'arrondissement situé au 5160, boulevard Décarie, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17738.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1198282002

RÉSOLUTION CA19 170225

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - LES ÉCRANS VERTS INC. - MUR ANTIBRUIT AU PARC DU PRÉCIEUX-SANG

ATTENDU la vérification selon laquelle le Cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) depuis moins de 90 jours ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à la firme Les Écrans Verts inc., le contrat de fourniture des composantes pour la construction d'un écran antibruit au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 79 095,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel de proposition CDN-NDG-19-AOGG-02082019F.

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 954,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 83 050,70 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1198424001

RÉSOLUTION CA19 170226

DÉPENSE ADDITIONNELLE - SNC LAVALIN - PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES 2018

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 105,43 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels de préparation et de mise à jour des plans et devis, en vue de relancer le processus d'appel d'offres, suite au rejet de la plus basse soumission reçue par rapport à l'écart important de l'estimation des coûts des travaux de construction de saillies à diverses intersections et construction d'intersections surélevées à proximité de l'Hôpital Sainte-Justine. Contrat accordé à la firme d'ingénieurs-conseils SNC-Lavalin (résolution CA18 170241), majorant ainsi le montant total du contrat de 65 326,73 + 12 105,43 \$ à 77 32,16 \$, incluant les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1186725001

RÉSOLUTION CA19 170227

ENTENTE - ARÉNA DOUG-HARVEY - PRO-SHOP

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et M. Mario Lapalucci pour la location d'un local pour l'exploitation du « Pro shop » de l'aréna Doug-Harvey en contrepartie d'un loyer de 2 069,55 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1194364006



RÉSOLUTION CA19 170228**CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE PONCTUELLE - 29 OSBL**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 41 651,55 \$ à 29 organismes sans but lucratif (OSBL), incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation, notamment la hausse du salaire minimum.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 915,50 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme À deux mains, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 987,93 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association de la communauté noire de CDN, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 309,74 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association des loisirs du quartier Snowdon, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 112,50 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association philippine de Montréal et de la banlieue, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 972,93 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association pour le développement jeunesse Loyola, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 120 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association St-Raymond NDG - Semaine italienne, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 440,23 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Bibliothèque Juive, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 1 610,17 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Centre communautaire Mountain Sights, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 450 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Centre communautaire NDG inc., pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 208,62 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Club de gymnastique Flex Art, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.



D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 161,06 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Club de judo Shidokan, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 689,25 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Club de plein air NDG, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 1 009,82 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Comité jeunesse NDG - St-Raymond, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 1 105,37 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Comité jeunesse NDG - Walkley, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 290,49 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Comité jeunesse NDG - Camp de jour (Centre Le Manoir), pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 181,26 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Comité jeunesse NDG - Camp de jour (Patricia), pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 46,50 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Conseil communautaire NDG inc. - Art Hive, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 112,50 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 345,02 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Dépôt alimentaire NDG, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 1 101,97 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Jeunesse Benny, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 383,48 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Loisirs Soleil, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 157,77 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Loisirs sportifs Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce - Camp Simone-Monet, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 17 772,67 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Loisirs sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.



D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 1 715,84 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Maison de jeunes de Côte-des-Neiges, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 142,50 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme *Philippine Basketball Association of Montreal*, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 3 916,12 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Prévention CDN-NDG - Sécurité urbaine, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 575,31 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Prévention CDN-NDG TM (Passé sur le budget 2018 pour 2019), pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 330 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Notre-Dame des Arts - Semaine des arts, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 345,02 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la SOCENV, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 906,55 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Conseil communautaire NDG inc. - Concertation locale, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 906,55 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Corporation de développement communautaire de CDN - Concertation locale pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 153,39 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Carrefour jeunesse emploi CDN - Table de concertation jeunesse CDN, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 153,39 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Carrefour jeunesse emploi NDG - Table de concertation jeunesse NDG, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'accorder le versement d'un montant forfaitaire ponctuel de 861,51 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au *Westhaven Elmhurst Community Recreation Association*, pour la période visée en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations contenues aux aspects financiers de ce sommaire.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1194364004

RÉSOLUTION CA19 170229

ORDONNANCE ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SDC EXPÉRIENCE CDN - DÉCORS LUMINEUX

ATTENDU QUE la SDC Expérience Côte-des-Neiges souhaite augmenter le nombre de décors lumineux hivernaux à installer sur son territoire sur le Chemin de la Côte-des-Neiges, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la rue du Frère-André;

ATTENDU QU'après un premier achat de 9 décors lumineux réalisé en 2018 par la SDC, celle-ci souhaite procéder en septembre 2019 à l'achat de 16 décors supplémentaires qui seront destinés à être installés sur les lampadaires pour la saison hivernale de novembre 2019 à mars 2020. Le total des décors lumineux serait ainsi de 25;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra au territoire de la SDC de se démarquer visuellement, d'y améliorer l'expérience urbaine à l'approche de la saison des fêtes (période très importante pour l'artère au niveau économique et commercial) mais aussi tout au long de la saison hivernale 2020;

ATTENDU QUE la confirmation de l'obtention de cette subvention dès le début de septembre 2019 permettra à la SDC d'aller de l'avant assez rapidement afin que ces nouveaux décors puissent être installés dès novembre 2019, à temps pour cette période de l'année très importante pour les marchands locaux;

ATTENDU QUE, par effet de levier, l'obtention en 2019 de cet appui financier de 10 000 \$ de l'arrondissement permettrait à la SDC d'obtenir un montant supplémentaire de 10 000\$ en 2020 provenant de la Ville centrale, en vertu du *Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial*, et que c'est une raison supplémentaire qui justifie la pertinence de cette subvention que la SDC souhaite obtenir;

ATTENDU l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial* (RCA17 17285).

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19 17037 visant à augmenter à 70 000 \$ le montant maximal des subventions pouvant être accordées à une société de développement commercial, conformément à l'article 7 du règlement RCA17 17285.



D'accorder une subvention de 10 000 \$ à la SDC Expérience Côte-des-Neiges pour financer l'achat de décors lumineux.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1195284015

RÉSOLUTION CA19 170230

PROTOCOLE D'ENTENTE - CMTL - PROJET MTElLES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le protocole d'entente avec Concertation Mtl, concernant la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dans le projet MTElles.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1193571010

RÉSOLUTION CA19 170231

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 6 ORGANISMES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault
Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 050 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association des Aînés Philippins de Montréal <i>Association of Filipino Seniors of Montreal</i> 4115, avenue de Kent Montréal (Québec) H3S 1N5 a/s Mme Filomena Fabia, présidente	Pour aider au succès des fêtes organisées pour les aînés et membres de l'association. Une visite est faite aux aînés qui ne peuvent se joindre aux célébrations ou rencontres sociales dans leur nouvelle résidence ou maison de retraite.	TOTAL : 300 \$ Marvin Rotrand 300 \$
Société Bangladesh de Montréal inc. <i>Bangladesh Society of Montreal inc.</i> 4600, avenue Isabella, bureau 606 Montréal (Québec) H4V 2P1 a/s M. Toufiq Ezaz, président	Pour apporter notre soutien à la planification et à l'organisation des activités socioculturelles de cet organisme et du club social en langue bengali.	TOTAL : 300 \$ Marvin Rotrand 300 \$
Association culturelle cordillère philippine du Québec 4515, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3S 1S2 a/s Mme Cristina Paac, présidente	Pour faciliter l'organisation des activités de son 6 ^e Festival annuel Igorot de la Cordillère qui aura lieu le 1 ^{er} septembre 2019 qui regroupera 6 provinces et 1 ville composant la région cordillère philippine. Danse et costumes folkloriques, musique, jeux, nourriture, etc. seront au rendez-vous. Des tentes et tables seront louées. Prix pour les concours et défilé de mode le 14 septembre.	TOTAL : 600 \$ Marvin Rotrand 350 \$ Lionel Perez 250 \$
Association des résidents de l'HLM Plamondon 6550, avenue Victoria Montréal (Québec) H3W 3G5 a/s Mme Helen E. Andren, présidente	Pour permettre à l'Association d'acheter de nouvelles chaises pour la salle commune des résidents.	TOTAL : 500 \$ Sue Montgomery 250 \$ Marvin Rotrand 250 \$
Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Annick Munyana Organisatrice communautaire	Pour aider à l'organisation de la table interculturelle de NDG 2019 qui aura lieu le dimanche 25 août 2019 au parc Benny. Cette activité conviviale a pour but d'encourager l'expression et le partage des traditions culturelles des résidents du quartier afin de promouvoir le rapprochement et les échanges entre voisins.	TOTAL : 350 \$ Lionel Perez 100 \$ Peter McQueen 100 \$ Christian Arseneault 150 \$
LogisAction Notre-Dame-de-Grâce 204-5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Fahimeh Delavar Coordinatrice	Pour le projet « Chez soi à NDG <i>At home in NDG</i> ».	TOTAL : 1 000 \$ Sue Montgomery 400 \$ Peter McQueen 300 \$ Christian Arseneault 300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1195265011

RÉSOLUTION CA19 170232

CRITÈRES DE SÉLECTION (PONDÉRATION) ET COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION - PROGRAMME ÉCO-QUARTIERS

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'approuver la pondération appliquée aux critères de sélection pour le contrat de service du programme Éco-quartiers et la composition du comité d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1194795003

RÉSOLUTION CA19 170233

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS PROJETÉS - ANNÉE 2019

Mme Sue Montgomery dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé avec le 30 juin 2018.

30.02 1196954004

RÉSOLUTION CA19 170234

RATIFIER - DÉCISION D'INTENTER UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE - LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ÉDIBEC INC.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

De ratifier la décision d'intenter une demande reconventionnelle le 26 juillet 2019 contre La Compagnie de construction Édilbec inc. afin que la Ville lui réclame un montant de 95 781,65 \$ représentant des frais de pénalités de retard et de diverses sommes déboursées par la Ville de Montréal en raison de manquements contractuels d'Édilbec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1196413004



RÉSOLUTION CA19 170235

ORDONNANCE - IMPLANTATION D'UNE ZONE SCOLAIRE

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 9°), l'ordonnance numéro OCA19 17032 jointe à la présente établissant l'agrandissement de la zone scolaire située sur la rue de Terrebonne entre le boulevard Cavendish et l'avenue Benny d'environ 130 mètres vers l'est afin d'inclure le tronçon situé entre les avenues Benny et Madison.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1198236001

RÉSOLUTION CA19 170236

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances numéros OCA19 17033, OCA19 17034 et OCA19 17035 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1194364003



RÉSOLUTION CA19 170237

**ORDONNANCE - CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE -
CRÉATION D'UNE MURALE - PARC NELSON-MANDELA**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19 17036 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur la façade est et ouest du pavillon du parc Nelson-Mandela.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de la murale et approuver une convention de contribution financière à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1195284012

RÉSOLUTION CA19 170238

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (c. C-3.2) et dépose le projet de règlement.

40.04 1193558036

RÉSOLUTION CA19 170239

**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ
DIVISE - 4349-4351, AVENUE DRAPER**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault



D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4349-4351, avenue Draper, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1193558046

RÉSOLUTION CA19 170240

PIIA - 2645, AVENUE VAN HORNE

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et des projets particuliers PP-93 et PP-107, les travaux visant l'installation de deux enseignes annonçant le nom de l'immeuble situé au 2645, avenue Van Horne, tel que présenté sur les plans préparés par International Néon, estampillé le 29 juillet 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints en annexe à la présente résolution.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1193558049

RÉSOLUTION CA19 170241

PIIA - 2641, AVENUE VAN HORNE

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et des projets particuliers PP-93 et PP-107, les travaux visant l'installation d'une enseigne commerciale pour l'immeuble situé au 2641, avenue Van Horne, tel que présenté sur les plans préparés par Pattison Sign Group, estampillés le 29 juillet 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1193558048



RÉSOLUTION CA19 170242**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-111**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-111 visant à autoriser les usages "école préscolaire et école spécialisée" pour le bâtiment situé au 3484, boulevard Décarie a été adopté à la séance ordinaire tenue le 25 juin 2019, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 6 août 2019 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 21 août 2019, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-111 visant à autoriser les usages « école préscolaire et école spécialisée » pour le bâtiment situé au 3484, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 4 139 546 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II**AUTORISATIONS**

2. En plus des usages déjà autorisés les usages "école préscolaire et "école spécialisée" sont autorisés à l'étage immédiatement supérieur au rez-de-chaussée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 327.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1193558027

RÉSOLUTION CA19 170243

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de restaurer le zonage commercial et industriel de la zone 0201.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA19 17319

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA19 17319 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de restaurer le zonage commercial et industriel de la zone 0201 et de mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Un débat s'engage.

Dissidence de M. Lionel Perez concernant l'adoption du projet de règlement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.10 1193558012

RÉSOLUTION CA19 170244

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUIN ET JUILLET 2019

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2019 et du 1^{er} au 31 juillet 2019.

60.01 1194535008



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 10.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA19 170218 à CA19 170244 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

